

**Bureau du 14 janvier 2008**

**Décision n° B-2008-5895**

objet : **Marchés communautaires attribués à la société Scetauroute - Avenant collectif de transfert à la société Egis structures et environnement**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Un transfert d'activités de la branche complète et autonome structures et environnement par apport partiel d'actif sous le régime juridique des scissions de la société Scetauroute, titulaire ou cotraitant de marchés communautaires, à la société Egis structures et environnement, a été acté par assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2007, avec prise d'effet au 30 septembre 2007.

Le siège social de la société Egis structures et environnement est situé 11, avenue du Centre à Guyancourt (78286).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Egis structures et environnement à se substituer ainsi à la société Scetauroute dans les marchés communautaires dont elle est titulaire ou cotraitante à compter de la date de notification du présent avenant.

Deux marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- marché n° 061873 D : assistance à maîtrise d'ouvrage pour les tunnels de la Communauté urbaine,
- marché n° 060139 T : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse.

Cet avenant ne change en rien les marchés susvisés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Egis structures et environnement.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,